

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 13	Séance du samedi 02 décembre 2017
<u>Présents :</u> 10	L'an deux mille dix-sept et le deux décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 27 novembre 2017, s'est réuni sous la présidence de Marie-Madeleine FERAYROLLES.
<u>Votants:</u> 10	<u>Sont présents:</u> Marie-Madeleine FERAYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Alexis ALLAH, Jean-Pierre ANDRAUD, Danielle ANDRAUD, Guy DELBOS, Séverine DOUET, Christian MONTEIX, Monique TEILLOT <u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> Pierre BOYER, Manuela CABANAC, Sébastien TEILLOT <u>Secrétaire de séance:</u> Gérard ROUX

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité en prenant en compte la remarque de Monique TEILLOT (absente excusée et non absente).

Objet: Demande de subvention DETR 2017 - Travaux Voirie -

Dans le cadre de l'appel à projets Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2018), Mme le Maire propose, suite à la réunion de la commission en date du 28.11.2017, d'opter pour une inscription de travaux de voirie pour un montant d'environ 71 256.00 € HT.

Ces travaux comprennent l'aménagement de chemins (Montbaillard/La Planche - Les Taravelles - Parking public face à l'hôtel du Lac)

Ces travaux peuvent donc recevoir le soutien financier des services de l'Etat via la DETR 2018.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux et autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat pour financer ces travaux avec le plan de financement suivant :

Montant Travaux	71 256.00 € HT
Subvention DETR (30 %)	21 376.80 €
Subvention FIC (25 %) + (1.03 %)	17 998.00 €
Autofinancement	31 881.20 €

Quant aux travaux de voirie sur le chemin des Limoux (Village de Fereyrolles) qui ont été estimés à la somme de 10 000.00 € HT, ils seront financés en intégralité par la section d'Auzat dont le village de Fereyrolles et le chemin des Limoux font partie, section qui dispose d'une commission syndicale et, par conséquent, d'un budget.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux avec son financement.

Objet: Demande de subvention FIC 2018 : Travaux de voirie -

Mme le Maire propose, suite à la réunion de la commission en date du 28.11.2017, d'opter pour une inscription de travaux de voirie pour un montant d'environ 71 256.00 € HT.

Ces travaux comprennent l'aménagement de chemins (Montbaillard/La Planche - Les Taravelles - Parking public face à l'Hôtel du Lac))

Ces travaux peuvent recevoir le soutien financier des services du Département via la programmation FIC 2018.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux et autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès des services du Département pour financer ces travaux avec le plan de financement suivant :

Montant Travaux	71 256.00 € HT
Subvention DETR (30 %)	21 376.80 €
Subvention FIC (25 %) + (1.03 %)	17 998.00 €
Autofinancement	31 881.20 €

Objet: Demande subvention DETR 2018 : Désordres sanitaires Ecole -

Dans le cadre de l'appel à projets Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2018), Mme le Maire propose, suite à la réunion de la commission en date du 28.11.2017, d'opter pour une inscription de travaux de bâtiments communaux pour un montant d'environ 50 000.00 € HT.

Ces travaux comprennent des travaux de sécurisation suite à des désordres survenus dans les sanitaires du bâtiment de l'Ecole Primaire.

Ces travaux peuvent donc recevoir le soutien financier des services de l'Etat via la DETR 2018.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux et autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat pour financer ces travaux avec le plan de financement suivant :

Montant Travaux	50 000.00 € HT
Subvention DETR (30 %)	15 000.00 €
Subvention FIC (25 % + 1.03 % CDS)	12 630.00 €
Réserve parlementaire	7 000.00 €
Autofinancement	15 370.00 €

Mme le Maire précise que la subvention (FIC) sera sollicitée auprès du Conseil départemental en remplacement de celle allouée en 2017, suite à l'abandon, au titre de l'exercice 2017 du programme de travaux "Rénovation et extension de la Salle des Fêtes". Il reste beaucoup d'incertitudes quant au report de cette subvention du programme "Salle des Fêtes" au nouveau programme 2018 "Désordres sanitaires Ecole Primaire"

Un courrier sera adressé au Président du Conseil Départemental pour inscription programme FIC 2018, à titre exceptionnel

Dans l'hypothèse où cette subvention ne serait pas accordée, Mme le Maire propose au conseil de valider le plan de financement suivant :

Montant Travaux	50 000.00 € HT
Subvention DETR (30 %)	15 000.00 €
Subvention C. Dal (structure d'accueil petite enfance)	3 800.00 €
Réserve parlementaire	7 000.00 €
Autofinancement	24 200.00 €

Objet: Rapport Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) -

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil de communauté en date du 27 janvier 2017, portant création de la CLECT et définissant sa composition,

Madame le Maire rappelle que la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées au transfert de compétences entre les communes et l'EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Madame le Maire précise que la CLECT de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, du fait de la fusion des ECPI de Sancy Artense et de Rochefort-Montagne au 01/01/2017, était tenue de se réunir dans les 9 mois suivant la date de cette fusion soit avant le 30 septembre 2017.

La réunion de la CLECT a eu lieu le jeudi 28 septembre 2017 à 10h30 à Rochefort-Montagne. Jean-Pierre ANDRAUD siégeait pour la commune de LA TOUR D'AUVERGNE.

M. le Maire précise que le rapport a été transmis à la commune le 11 octobre 2017.

M. le Maire rappelle que pour être validé, le rapport de la CLECT doit être approuvé dans les conditions suivantes : délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission.

M. le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et synthétise la principale proposition du rapport, à savoir de ne pas modifier pour l'année 2018, le montant des attributions de compensation des communes par rapport aux montants 2017, malgré les transferts de charges dus aux extensions de compétences à l'échelle de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense en 2017.

M. le Maire rappelle enfin que le rapport sera soumis pour avis au prochain conseil de communauté.

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le rapport de la CLECT du 28 septembre 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense du 28 septembre 2017.**

Objet: Règlement Assainissement Collectif -

Jusqu'à présent, la commune ne disposait pas sur son territoire de règlement pour le service « Assainissement Collectif ».

Suite à la réunion du 21.11.2016, avec SAFEGE, ADOUR GARONNE, SATESE, POLICE DE L'EAU et le Conseil Départemental en présence des membres de la commission municipale « Assainissement », l'ensemble de ces partenaires souhaite que soit instauré, à compter du 1^{er} janvier 2018, un règlement ayant pour objet de définir les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux usées dans le réseau d'assainissement collectif de la commune de LA TOUR D'AUVERGNE afin d'assurer notamment, la sécurité, la salubrité, l'hygiène publique et la protection de l'environnement en définissant les conditions de réalisation des ouvrages de branchements et de raccordements et les relations entre la Commune (exploitant du réseau) et l'abonné du service.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver ce règlement, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Après délibération (2 petites modifications à prendre en compte) et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le règlement d'assainissement collectif qui sera mis en place à compter du 1er janvier 2018.

Objet: Rachat d'immeubles à l'EPF-Smaf Auvergne -

L'Etablissement public a acquis pour le compte de la commune de LA TOUR D'AUVERGNE les immeubles cadastrés AC 210-211-212-214-218-219 et AD 136-137-138-139-140-145-152-186-283-343-345 de 50 200 m² afin de se doter d'une réserve foncière.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte administratif. Le prix de cession hors tva s'élève à la somme de 70 842.55 €. La marge est de 0 €. Par conséquent, la taxe sur la valeur ajoutée est de 0 €, soit un prix de

cession, toutes taxes comprises, de 70 842.55 €. la collectivité a déjà versé 70 800.00 € au titre des participations , soit un solde restant dû de 42 55 € auquel s'ajoutent des frais d'actualisation pour un montant de 8.08 €, dont le calcul a été arrêté au 01.05.2018, date limite de paiement d'un total de 50.63 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés AC 210-211-212-214-218-219 et AD 136-137-138-139-140-145-152-186-283-343-345
- accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette procédure

Objet: Désignation délégué EHPAD de La Tour d'Auvergne -

Mme Séverine DOUET ne souhaite plus, pour des raisons professionnelles, être déléguée auprès du conseil d'administration de l'EHPAD de LA TOUR.

Mme le Maire propose sa candidature pour pouvoir assurer une présence sur place pendant l'absence de Jocelyne BERTHELOT (formation une semaine par mois à RENNES) et demande au conseil de bien vouloir la valider.

Jean-Pierre et Danielle ANDRAUD pensent que le motif de cette délégation est inapproprié quelque soit la personne parmi les élus qui assure une présence.

Lors de sa dernière entrevue avec Gérard ROUX et Jocelyne BERTHELOT, Mme MAILLOT a précisé qu'elle désignerait une cadre de santé pour assurer les gardes lors des absences de Jocelyne BERTHELOT et assurer l'intérim.

Après délibération et sur la base de 5 voix pour et 5 abstentions (Jean-Pierre ANDRAUD, Danielle ANDRAUD, Christian MONTEIX, Guy DELBOS, Alexis ALLAH), Mme Marie-Madeleine FERAYROLLES, Maire, est déléguée auprès du conseil d'administration de l'EHPAD de LA TOUR D'AUVERGNE.

Objet: Désordres Sanitaires Ecole Primaire -

Suite aux désordres constatés des travaux d'extension de l'Ecole Primaire (Sanitaires), une étude a été réalisée par le Cabinet AlphaBTP, dans le cadre d'une expertise, à la demande de la mairie le 2 octobre 2017, pour déterminer les caractéristiques géotechniques des formations d'ancrage des fondations, les caractéristiques des fondations existantes, l'origine des désordres, et, le cas échéant, les solutions de stabilisation de l'ouvrage.

Un rapport a été établi par AlphaBTP.

Il convient, maintenant, de s'attacher les services d'un bureau d'études pour définir les travaux à réaliser (descriptif et estimatif)

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à recruter un bureau d'études.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à recruter un bureau d'études pour les travaux de réparation des sanitaires de l'Ecole Primaire.

Un rendez-vous est pris le 11 décembre prochain avec M. VASSON.

Objet: Achat terrain à M. Jean-Pierre SERRE - Voirie "Les Limoux"

Lors de la précédente réunion du conseil municipal le 18 novembre dernier, avait été évoquée la possibilité de réaliser des travaux de voirie au lieudit « Les Limoux » jusqu'à la maison de M. et Mme VAN LEEUWEN, artisans glacier.

Le Conseil n'a pas souhaité prendre une décision tant que les conditions de cession du terrain à la commune par M. Jean-Pierre SERRE n'ont pas été formalisées via un écrit.

Par correspondance en date du 27 novembre 2017, M. Jean-Pierre SERRE s'est engagé à céder gratuitement à la commune une bande de terrain de 4 m de large (sur la parcelle B 558) pour la création d'un accès communal à charge pour la collectivité de s'acquitter des démarches administratives (frais de géomètre et frais notariés et autres frais liés à cette transaction).

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir accepter ces conditions de cession et l'autoriser à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. Jean-Pierre SERRE de céder, à titre gratuit, une bande de terrain à la commune de LA TOUR D'AUVERGNE (4 m de large x 70 ml) sur sa parcelle cadastrée Section B n° 558, la commune ayant à sa charge tous les frais annexes liés à cette cession. Mme le Maire est autorisée à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Sont abordés en fin de réunion les points suivants

* subventions départementales allouées pour la réfection du pont de la Pavade (30 517.00 €) et réfection du mur "Route du Midi" (25 000.00 €)

* pétition à signer pour l'eau

* budget lotissement avec des DM à voter le 16 décembre prochain, à voir avec les services de la Trésorerie*

* devis pour pompage de la fosse toutes eaux à La stèle pour 4 interventions par an, à voir pour les répartitions des charges (SAVAC : 3 008.00 € - Corrèze Vidange : 1 464.10 €)

* Infos SMCTOM /

- pas d'augmentation de la REOM pour 2018

- suppression containers huile aux points d'apports volontaires par action programmée. Pour M. ROUX, la commune ne sera pas programmée en début d'opération. Mme le Maire propose d'adresser un courrier au SMCTOM pour que notre commune soit en début de programme car le container à huile n'a pas de bac de rétention et si accident, catastrophe écologique et économique.

- possibilité, si site dédié sur les communes, de stocker des déchets de branches = broyage réalisé par SMCTOM ou entreprise extérieure, idem pour les gravats

* infos SIEG : M. Marc JOURDEN (Cros) remplacé comme vice-président du SIEG par Sébastien GOUTTEBEL (Murol)

* nouveau lotissement : possibilité et mise en place d'un container de 660 L + intégration dans la collecte des OM

* Point sur l'avancement du nouveau site internet qui sera accessible en début d'année 2018

* Date des réunions avec Safège sur le dossier de la STEP avec possibilité de modification des subventions de l'agence de l'eau.